

Délibérations du 18 mars 2022

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du vendredi 18 mars 2022 à 9h en salle du Conseil, bâtiment Bélénos (BDR)

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 22

Étaient présent.es :

Collège A : Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Jean-Yves AUTHIER, Emilie VAYRE, Isabelle BOEHM

Collège B : Hervé GOLDFARB, Alexandre QUIQUEREZ, Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Erica DUMONT, Samuel BAUDRY, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS : Olivier DAMOUR, Flora PULCE, Hervé BRUNI

Personnalités extérieures :

Usagers/ères : Matéo CHICHET, Quentin LAURISSE

Représenté.es : Marie DESPRES-LONNET, Vincent DI ROCCO, Eve ROTHBERG, Inès TOURDOT, Lucile LAVAUD

Invité.es : Clémentine TROCCON, Christine MORIN-MESSABEL, Maïa PLANET, Reza HADJIKHANI

Invité.es permanent.es : Cathy LOBRY, Valérie DESPRAT, Agnès DANTHENY, Stéphane CHARIGNON

INFORMATIONS ET ECHANGES

01 – Actualités de l'établissement

Maquettes de formations 2022-2026 :

Les premières maquettes de la nouvelle offre de formation sont présentées au point « 06 - Maquettes de formations 2022-2026 ». Une CFVU exceptionnelle se déroulera le vendredi 1er avril 2022 : elle permettra de présenter un certain nombre de maquettes de Licences et Masters. La CFVU du 15 avril 2022 devrait permettre de présenter les dernières. Toutes seront validées au CA du 22 avril 2022.

Les points « 03 - Demande de dérogation pour du Contrôle Continu intégral – ICOM » et « 04 – Répartition de la dotation en Licences et Masters – DROIT, ASSP » sont reportés et seront sans doute présentés à la même CFVU que les maquettes associées.

Parcoursup et nouvelle offre L1 :

Questions des élu.es à Clémentine TROCCON - Référente admission L1 - Parcoursup :

Comment les étudiant.es pourront-ils candidater à la nouvelle offre L1, avec une discipline principale, dite Majeure, et une discipline associée, dite Mineure ?

Les étudiant.es choisiront d'abord la mention avec la Majeure, puis ils pourront sélectionner 1 à 5 disciplines Mineures, qui constitueront autant de sous-vœux. Par exemple Majeure « Economie Gestion » suivie d'une sélection de 2 Mineures « Droit » et « Sociologie ».

Quel que soit le nombre de Mineures sélectionnées (1 à 5), cela ne comptabilisera qu'un seul vœu. Pour rappel l'étudiant.e dispose de 10 vœux sur Parcoursup.

Comment les équipes pédagogiques pourront-elles gérer ces candidatures ?

Les candidat.es pourront être classés selon des critères choisis de la même façon que les années précédentes.

Il y a une capacité d'accueil pour chaque couple Majeure / Mineure. Les couples affichent leur capacité réelle, y compris lorsque le nombre de places est faible, par exemple : 4 ou 5 places.

Fonctionnement de Parcoursup : les candidat.es sont appelé.es en fonction de leurs vœux Majeure / Mineure, ils acceptent ou refusent. Un refus libère la place pour d'autres candidat.es, est définitif et ne garantit pas d'être accepté sur un autre couple.

Il est conseillé au / à la candidat.e d'élargir sa sélection à plusieurs Mineures qui l'intéressent afin d'augmenter les chances de voir sa candidature acceptée.

Alors que la phase d'inscription s'est ouverte le 20 janvier et qu'elle se fermera le 29 mars, quelles sont les premières impressions sur la prise en main des inscriptions par les candidat.es ?

Malgré le décalage entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, il y a une bonne compréhension du système de couple Majeure / Mineure, les étudiant.es ne se limitent pas à un seul couple. Ce système semble plus clair pour eux que certains portails qui étaient multidisciplinaires.

Au niveau des chiffres, la campagne se déroule bien, à J-10 de la clôture des inscriptions, il y avait 28 000 candidatures l'an passé, contre 40 500 cette année (il est normal qu'il y ait plus de candidatures, car il y a plus de choix proposés que les 14 portails).

Les étudiant.es savent-ils qu'à partir du semestre 2, ils/elles peuvent choisir l'une des quatre possibilités d'orientation à leur disposition, ainsi que le diplôme de Licence correspondant ?

Oui, cette information est présente sur le site univ-lyon2.fr, relayée sur Parcoursup, dans les descriptifs des formations et expliquée lors des différentes rencontres avec les lycéens, par exemple : par le COSIE, lors des Journées de l'Enseignement Supérieur, lors des visites des lycées, etc. Les lycéen.nes sont au courant que toutes ces orientations ne sont pas automatiques.

MOdules Transverses, Innovants de Formation (MOTIFs) :

C'est une nouveauté 2022 en cours de finalisation. ces modules pluridisciplinaires seront accessibles aux étudiant.es de Masters, notamment en M2. Lorsque cela est prévu dans la maquette, ils/elles pourront choisir un MOTIF, ou un choix alternatif (pour des raisons de capacité).

La planification d'un calendrier des MOTIFs sera à l'ODJ d'un prochain comité de suivi.

Certification en anglais :

Suite au report de la mise en place de la certification en langue anglaise adopté à la CFVU du 18 février 2022, l'Université Lumière Lyon 2 comptabilisera cette année environ 500 étudiant.es certifié.es sur fonds propres des composantes, et 500 autres par le CLES.

L'Université Lyon 3 a écrit au recteur pour dire qu'ils reportaient cette certification pour les mêmes raisons.

L'Université de Lorraine avait commencé à mettre en place cette certification, mais ne pourra la garantir pour toutes les étudiant.es de licence car l'organisation matérielle s'est révélée plus complexe que prévue (certification à distance avec surveillance assurée par la société concernée).

02 – Bilan cellule Lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles (période mars 2021 / août 2021)

Présentation par Maia PLANET - Assistante sociale des étudiant.es- Service Vie étudiante / DVEC :

Bilan 2020-2021 de la Cellule Discrimination, Harcèlement, Violences Sexuelles et Sexistes (D/H/VSS) - Dispositif étudiant.e : Cette cellule a été créée en mars 2021, les données présentées concernent la période de mars 2021 à août 2021 (6 mois d'activité), dans un contexte de crise sanitaire et d'enseignements à distance.

Objectifs de la cellule :

- Accompagner et orienter les étudiant.es victimes d'une situation de D/H/VSS
- Prévenir les situations de D/H/VSS
- Être un lieu ressource pour tout.e étudiant.e (victime ou témoin) sur les questions de D/H/VSS
- Prendre les mesures administratives et/ou disciplinaires nécessaires lorsque la situation entre dans le champ d'action de l'Université

Faits signalés - Une sollicitation peut signaler plusieurs faits, une personne n'a pas qualifié les faits pour lesquels elle sollicitait la cellule :

- Violences sexuelles et sexistes : 9
- Harcèlement sexuel : 1 (soit un total de 10 VSS, ce qui représente 60% des signalements)
- Discrimination : 4
- Harcèlement moral : 2
- Autre raison : 1

Lieux des faits signalés - Une personne n'a pas donné de précisions quant au lieu de déroulement des faits. Sur les 13 faits signalés et détaillés :

- 8 (61 %) se sont déroulés en dehors du cadre de vie universitaire (lieu privé ou public)
- 4 (31 %) ont eu lieu à l'Université

- 1 (8 %) s'est déroulé sur le lieu de stage

Auteurs/trices présumé.es - Dans certaines situations, plusieurs auteurs/autrices étaient identifiés.es, une personne n'a pas qualifié l'auteur/trice présumé.e :

- Un.e étudiant.e de l'Université : 5
- Un.e personnel.le de l'Université : 3
- Une autre personne : 7 (47% de situation hors cadre universitaire, ce qui montre l'intérêt d'une cellule au cadre large)

Consultations et entretiens :

- SSU : 14 RDV programmés, 11 honorés (79%), 3 perdu.es de vue malgré des relances. Nombreuses consultations de suivi (psychologie, médecine générale, psychiatrie...)
- Assistante sociale : 3 prises de premier contact par mail, 2 RDV physiques, 1 personne a préféré une série d'échanges par mail
- DAJIM / Cellule décisionnaire : 1 sollicitation a donné lieu à 12 entretiens, difficulté de consigner des témoignages par écrit car crainte d'un impact sur la scolarité. Cette sollicitation a conduit à une mesure de suspension et au lancement d'une procédure disciplinaire

Création et développement du réseau de la cellule :

- Par l'assistance sociale de la vie étudiante et les professionnel.les du SSU. L'objectif est de créer du lien avec les partenaires vers lesquels des étudiant.es pourront être orientés.es.
- Rencontres avec les associations suivantes : le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF), l'association VIFFILAVI -France Victimes 69, le MAS Info droits victimes

Actions de sensibilisation :

- Communication : création d'outils (site internet, intranet, affiches) par la DIRCOM en lien avec les services opérationnels. Des étudiant.es ont participé au groupe de travail.
- Enquête avec l'observatoire Etudiant des Violences Sexuelles et Sexistes dans l'enseignement supérieur et restitution ouverte aux étudiant.es
- Programmation des actions de sensibilisation 2021-2022

Complément d'information par Christine MORIN-MESSABEL - Vice-présidente Egalité et lutte contre les discriminations :

- Des faits ont été signalés par des étudiant.es de L1 au M2, pas de doctorant.es mais ce bilan s'arrête à août 2021, 22 nouveaux formulaires ont été remplis depuis septembre 2021. Une question porte sur le rôle des comités de suivi de thèse dans le repérage des VSS.
- Si un/une étudiant.e est réticent.e à être accompagné.e par la cellule, il est possible de le/la diriger d'abord vers le SSU
- Fort engouement pour le travail effectué par la cellule de la part de l'ensemble des acteurs : avec les associations étudiant.es, en transversalité avec les services (DVEC, DAJIM, Logistique etc.), avec les associations extérieures
- À l'occasion de la Journée internationale de visibilité transgenre célébrée le 31 mars 2022, l'Université Lumière Lyon 2 s'engage pour lutter contre la transphobie à travers diverses actions de sensibilisation. Du 29 au 31 mars 2022, des films seront projetés sur les campus suivis de moments d'échanges et de rencontres avec des associations partenaires
- Un travail sur la question du consentement est en cours

ADOPTIONS

DEMANDE DE DEROGATION POUR DU CONTROLE CONTINU INTEGRAL – ICOM

03 – Demande de dérogation pour du Contrôle Continu intégral – ICOM

Ce point est reporté et sera présenté à la même CFVU que les maquettes de formations associées.

REPARTITION DE LA DOTATION EN LICENCES ET MASTERS – DROIT, ASSP

04 – Répartition de la dotation en Licences et Masters – DROIT, ASSP

Ce point est reporté et sera présenté à la même CFVU que les maquettes de formations associées.

MCC

05 – MCC

MCC M2 PROMOTION ET EDUCATION pour LA SANTE 21-22 : harmonisation des MCC avec la maquette en vigueur, l'enseignement « Droit des Associations » est retiré car n'existe plus. L'UE « Contexte et enjeux professionnels » avec les enseignements « Evaluation du projet et démarche qualité » et « Comptabilité et droit des associations » sont ajoutés.

MCC M2 Concours de la Haute Fonction Publique : ces MCC ne sont pas modifiées, mais présentées pour régularisation suite à un problème d'affichage à la CFVU d'octobre 2021.

MCC Portail Droit-2021-2022 : pour la session 2 des modalités classiques, les MCC des enseignements « Histoire de la pensée économique » et « Histoire des faits économiques et sociaux » n'étaient pas renseignés.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **22**
Vote 01 – Adoption

Pour	Contre	Abst	NPPV
21	1	0	0

Fait à Lyon, le 23 mars 2022

Marie-Karine LHOMMÉ

Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

